Caisse de retraite des musiciens du Canada

Le régime prévoit le service d'une :

- Rente normale
- Rente anticipée
- Rente d'invalidité

www.mpfcanada.ca

Qui sommes-nous ?

La Caisse de retraite des musiciens du Canada a été établie principalement à l'issue d'une négociation collective entre les employeurs et la Fédération.

Le régime a été enregistré en vertu de la Loi sur les régimes de retraite (Ontario) et en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Les cotisations des employés ne sont pas requises et ne sont pas permises. Les cotisations sont versées à la caisse par les employeurs et sont détenues dans une caisse de fiducie aux fins de fournir une rente de retraite aux participants admissibles et à leurs bénéficiaires.

À l'heure actuelle, la Caisse possède un actif de 800 million de dollars.

Le régime est administré par un conseil de fiducie, comprenant un nombre égal de représentants des employeurs et des employés, qui se chargent de l'exploitation générale du régime. Ils acquittent ces fonctions sans rémunération.

Caisse de retraite des musiciens du Canada
200, boul. Yorkland, Bureau 605
Toronto (Ontario) M2J 5C1
Tél : 416.497.4702 TC : 416.497.4742
Sans frais : 1.888.462.6666
info@mpfcanada.ca mpfcanada.ca

Les avantages pour moi ?

Le régime prévoit le service d'une :

- Rente normale
- Rente anticipée
- Rente d'invalidité
- Prestation de décès avant le retraite